



Des avantages fiscaux :

Réduction à deux ans du délai de reprise de l'Administration Fiscale (3 ans pour les non-adhérents)

Majoration de 25% de votre bénéfice si vous n'êtes pas adhérent

Déduction intégrale du salaire de votre conjoint s'il est votre salarié

Réduction d'impôt pour frais d'adhésion et de comptabilité (limité à un plafond de recettes)

Une documentation :

Des brochures spécifiques : le véhicule, la cessation d'activité....

Un bulletin d'information électronique

Une information personnalisée :

Un dossier d'analyse vous est adressé annuellement (dès que vous avez 2 ans d'adhésion à l'APL Poitou-Charentes). Il souligne les points forts et les points faibles de votre activité.

Des rendez-vous ponctuels avec nos services sur votre demande.

Des séances de formation gratuites :

Organisées chaque semestre, pour vous, votre conjoint ou vos collaborateurs